

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (D)**Abschlusszeugnis der Fachschule/Fachakademie
Staatlich geprüfter Gestalter und Staatlich geprüfte Gestalterin (**)****2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (F)****Certificat de formation en école spécialisée/académie spécialisée
Designer (diplôme d'État)**

La présente traduction n'a aucune valeur juridique

3. PROFIL DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Possession de connaissances, de capacités et d'aptitudes approfondies destinées à la planification, la conception, l'ébauche et la réalisation de processus de création
- Faire preuve de créativité avec une sensibilité développée pour les formes et les couleurs, ainsi que de capacités et d'aptitudes inventives
- Réalisation autonome d'un projet de conception
- Compréhension de et réflexion sur des faits professionnels, et représentation convaincante de ces faits en mots et en images
- Utilisation autonome d'un large éventail de possibilités d'expression, et de techniques de représentation et de présentation
- Possession de connaissances et de capacités en vue de la documentation de projets
- Traitement autonome, en fonction du produit et du marché, de tâches de conception et de fabrication, et réalisation de ces tâches en tenant compte des aspects économiques
- Évaluation d'innovations spécialisées et mise en place d'une coopération interdisciplinaire durable
- Utilisation avec aisance et en conformité avec la situation donnée de logiciels et de matériel informatique en vue de la conception assistée par ordinateur, de la préparation et de la gestion de processus technologiques, de la direction commerciale d'une entreprise et de la recherche spécialisée
- Possession de connaissances spéciales dans le domaine de l'assurance qualité en vigueur dans la branche
- Possession de connaissances étendues et intégrées dans les domaines de la gestion d'entreprise et du droit en vigueur
- Évaluation prévisionnelle et responsable de décisions, et prise de ces décisions
- Emploi approprié de connaissances en langues étrangères, en fonction de la situation
- Application de méthodes relatives à la gestion des conflits
- Évaluation et direction de personnes
- Compréhension approfondie des structures de groupe, influence positive sur des groupes et direction de ceux-ci
- Comportement coopératif et communicatif en équipe et dans la relation avec les clients
- Prise en charge de responsabilités sociales et en entreprise
- Agir selon l'éthique professionnelle et en tenant compte des aspects économiques et écologiques, dans la perspective du développement durable

(*) Explication

Ce document a été conçu dans le but de fournir des informations supplémentaires concernant des diplômes spécifiques. Il est dépourvu en lui-même de toute valeur juridique. La présente explication se rapporte aux décisions 93/C 49/01 du conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence dans le domaine des qualifications et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence dans le domaine des certificats de formation et de qualification, ainsi qu'à la recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du conseil du 10 juillet 2001 sur la mobilité des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, du personnel enseignant et des apprentis dans la communauté.

Vous trouverez plus d'informations sur la notion de transparence à l'adresse suivante : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés Européennes 2002

(**) Conformément au décret du 05. Juillet 2011 relatif à la formation et aux qualifications ayant lieu dans des établissements de formation professionnelle, les établissements en Hesse ont autorité à décerner le diplôme «Staatlich geprüfter Designer/Staatlich geprüfte Designerin» aux personnes formées sur un ou deux ans.

4. SECTEURS D'ACTIVITÉS OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DÉTENTEUR DE CE DIPLÔME, CE TITRE OU CE CERTIFICAT

Les designers avec diplôme d'État travaillent de façon autonome et/ou en équipe, dans des secteurs d'activité créatifs et artistiques.

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Dénomination et statut de l'instance délivrant le certificat Etablissement de l'enseignement professionnel publi ou reconnu par l'État (voir certificat pour l'adresse).	Dénomination et statut de l'administration nationale/régionale compétente pour l'authentification/la reconnaissance du certificat de fin de formation Inspection académique supérieure du Land Hessisches Kultusministerium Luisenplatz 10 65185 Wiesbaden
Niveau du certificat (national ou international) ISCED 2011: 655 DQR/CEC: 6	Echelle d'évaluation / conditions d'obtention 1 = très bien 2 = bien 3 = satisfaisant 4 = suffisant 5 = médiocre 6 = insuffisant La mention « suffisant » est exigée pour l'obtention du certificat de fin de formation.
Accès au niveau de formation suivant Accès général à l'université (en conformité avec la loi sur l'enseignement supérieur du Land)	Traités internationaux -
Fondements juridiques Décret du Land sur les écoles spécialisées/académies spécialisées.	

6. DEMARCHES OFFICIELLES

- Examen final d'État :
- Après la fin de la formation dans le cadre du programme d'enseignement prescrit, dans une école spécialisée/académie spécialisée ou
 - En tant que candidat libre, après admission par l'inspection académique du Land.

Informations complémentaires

Accès : Diplôme d'une formation en alternance correspondante reconnue, en conformité avec la loi sur la formation professionnelle/le code de l'artisanat ou avec les dispositions des Länder et une expérience professionnelle correspondante d'un an
ou
 Diplôme d'un centre de formation d'apprentis ou un degré de formation équivalent et une expérience professionnelle correspondante de 5 ans au minimum

Durée de la formation : 2 ans au minimum (au moins 2400 heures d'enseignement)

Objectif de la formation : Les écoles spécialisées/académies spécialisées sont des établissements du secteur de la formation professionnelle et continue. Elles proposent une qualification pour la prise en charge de postes de direction et développent l'aptitude à être autonome dans un cadre professionnel. Les écoles spécialisées/académies spécialisées permettent d'obtenir un diplôme d'État de l'enseignement supérieur conforme au droit du Land, à travers diverses formes d'organisation de l'enseignement (à plein temps ou à temps partiel).

Vous trouverez **d'autres informations** aux adresses suivantes :

www.kmk.org
www.berufenet.arbeitsagentur.de
www.europass-info.de